des mariages 41 ont été contractés entre Français et femmes de nationalité belge et 3 seulement entre Belges et Françaises.

HALLUIN. — Le nombre des naissances s'est élevé pendant l'année écoulée à 718 : 340 garçons légitimes et 25 illégitimes ; 345 filles légitimes et 38 illégitimes. Il a été contracté 111 mariages. 500 décès ont été constatés : 221 hommes et 179 femmes. On voit par là que la population est loin d'avoir diminué dans l'importante commune industrielle.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Naissances.* — Enfants légitimes : garçons, 70; filles, 54; enfants naturels : garçons, 4; filles, 4; total, 132. — Mort-nés, 7.

Au point de vue de la nationalité : enfants nés de parents français, 74; enfants nés de parents belges, 58; total, 132.

Décès. — Sexe masculin, 53, sexe féminin, 33. Total : 86.

Au point de vue de la nationalité : Français : Sexe masculin, 30; sexe féminin, 24. Total : 54. — Belges : Sexe masculin, 23; sexe féminin, 9. Total : 32.

Mariages. — Entre Français et Françaises, 13; entre Français et Belges, 8; entre Belges et Françaises, 2; entre Belges et Belges, 10. Total : 33.

Linselles. — *La Commission de l'Hospice.* — On nous annonce que la Préfecture vient de désigner MM. A. Catrisse, A. Mullet, Dumortier-Rousselle et Waltaert, pour faire partie avec MM. Ch. D'Halluin, maire président, L. Demarcq et l'abbé Leroux, curé, de la commission de l'hospice.

On se rappelle qu'il y a trois mois, les quatre membres composant la majorité avaient démissionné, pour protester contre un vote émis par la commission en l'absence de deux d'entre eux. Notons que les 4 nouveaux membres sus-désignés n'ont pas tous accepté cette fonction, et cette liste, qui paraît maintenant probable, n'est pas encore officielle.

Roncq — *A la recherche d'un équipage.* — Sous ce titre nous relations hier la disparition de l'équipage de M. Capelle, boucher à Roncq. Les chevaux avaient bien repris la direction de Roncq; mais arrivés sur la place, vers 6 heures, au lieu de s'arrêter, ils continuèrent leur course en descendant la route de Lille. Un courageux jeune homme, Julien Vanbre, cordonnier, qui demeure près de la place, tenta de les arrêter en se jetant à leur tête. Mais la bride s'étant rompue il roula par terre, se blessant grièvement à l'épaule droite pendant que les roues lui passaient sur les jambes. On le releva aussitôt et on le transporta chez lui; il n'avait heureusement aucune fracture. Quant aux chevaux, le timon de la voiture s'étant rompu, ils furent arrêtés un peu plus loin sans avoir causé d'autre accident.

Neuville. — La nomination d'un adjoint n'aura pas lieu aujourd'hui, dimanche, comme on s'y attendait. De nouveau le Conseil ne se trouve plus au complet, par suite de la non-acceptation de M. Daniel Belespierre, l'un des élus du scrutin du 23 décembre.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
— *COURS du Dimanche 6 Janvier 1895* —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,8 la douz.
Limandes soles, 0,60 centimes le 1/2 kilo
Soles à la gelée 0,35 la portion

Crustacés		Marée fraîche (1/2 k	
Langoustes extra	[illegible]	Cabillaud	»,90
Homards (gros)	[illegible]	Maquereaux	»,90
Crabbes	0,00 et 0,00	Soles	2,25
Ecrevisses (moyennes)	[illegible]	Turbots	2,00
		Merlans	»,90
Escargots (la douz.	et 0,85)	Barbue	2,00
		Raies	0,75
HUITRES (la douz.		Flotte	»,00
Marennes blanches extra	1,50	Rougets	»,00
Anglaises (extra-fines)	2,00	Carrelets (plies)	»,00
Moules (le kilo).	0,45	Truite saumonée	»,00
		Anguilles de rivière	1,25
Salaisons		Anguilles de mer	»,00
Saumon rouge le 1/2 kil.	4 25	Vives	»,00
Morue nouvelle (le 1/2 k.	0,80	Saumon blanc	1,25
Harengs saurs (la douz.	1,50 et 0,90	Crevettes	»,00
Harengs salés 2 p.	15 c. et 0 c. pièce	Brochet (eau douce)	»,00
Cragnolots, 0,15 la pièce		Merlans	0,75
GROS		Eperlans	»,00
ET		Merluches	»,00
DÉTAIL		**Harengs frais**, 4 pour	»,00

Véritables Keapers, *harengs fumés sans sel* 0,20 la pièce.
HUITRES VICTORIA *superfines, sans rivales,* 40 fr. le cent sur commande

LILLE

Un heureux gagnant. — *Hier soir* a été tirée, au café du Bouleard, en présence d'une quantité de personnes, la bicyclette que notre confrère le *Nord-Cycliste* avait promise à son millième abonné.

L'heureux gagnant a été M. Alphonse Moyart de Roubaix, possesseur du numéro 823.

La Commission départementale se réunira le 9 janvier courant, à 2 heures 1/2 précises.

Médailles d'honneur. — Voici les noms des employés et ouvriers du Nord ayant trente ans de service dans le même établissement industriel qui ont reçu des médailles d'honneur.

MM. Barrez, à Lille; Bay, à Vieux-Condé; Besville, au Cateau; Bisiaux, à Lourches; Betremieux, à Lannoy; Blindal, à Cambrai; Bodelle, à Hem; Bourse, à Saultain; Boutelier, à Vieux-Condé; Bruneaux, à Roubaix; Cagneaux; à Maubeuge; Carabin, à Louvroil; Cartier, à Fresnes; Capelle, à Comines; Choquard, Choquet, Cartiennes, à Cambrai; Cogez, à Lille; Colet, à Busigny; Colpart, à Cambrai; Daenès, à Hazebrouck; Deffontaine, à Hem, Defrance, à Lille; Demay, à Bauvin; Emile et Adolphe Demeure, à Maubeuge.

MM. Demoulin, à Maubeuge; Démadrille, à Loos; Desain, à Hellemmes; Desmette, à La Madeleine-lez-Lille; Doyen, à Bavai; Dubois, à Lille; Duhem, à Condé-sur-l'Escaut; Dumas, à Wignehies; Dumortier, à Denain; Favier, à Loos; Hermance Fleurquin, à Tourcoing; Flouret, à Hellemmes; Fossard, à Lille; Frésique, à Lille; Gallois, à Lille; Gillard, à Saint Amand-les-Eaux.

MM. Gillon, à Maubeuge; Grimonpont, à Hem; Hamelin, à Dunkerque; Kelly, à Dunkerque; Laurent, à Douai; Lavallez, à Lille; Lebrun, à Marcq-en-Barœul; Legrand, à Lille; Mme Lemaire, à Tourcoing; Mme Lemaire, Angélique, à Tourcoing; Lesoin, à Marchiennes; Libert à Tourcoing; Loez, au Cateau; Luton, à Hellemmes; Martin, à Lille; Mme Masquelier, à Tourcoing; Mary, à Maubeuge; Mathieu, à Wasquehal; Minet, à Lille.

MM. Olivier, à Flers-Lille; Palin, à Aubry; Paurice, à Radinghem; Pecquerieux, à Maubeuge; Pecqueur, à Cambrai; Pontois, à Valenciennes, Portier, à Lille; Raux, à Hestrud; Riché, à Maubeuge; Rondeau, à Cambrai; Rostin, à Faches-Thumesnil; Santerre, à Cambrai; Taquet, à Estaires; Mme Telliez, à Lille; MM. Triboux, à Cambrai; Tricoit, à Hem; Vanesse, à Denain; Vitasse, au Cateau; Vitasse, à Anzin; Wartel, à Lille.

REVUE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE 1894

Cantons de Roubaix et Lannoy

Le 1er jour de l'an, la neige fait son apparition à Roubaix. — Une perquisition générale est faite chez les anarchistes; aucune arrestation n'est opérée. — L'agent de police Lebrun est victime de graves violences de la part d'un homme ivre.

2. — M. l'abbé Jourdin célèbre sa messe de prémices, en l'église St-Martin. — Funérailles de Sœur Sainte-Marie de Bon-Secours. — Une vieille femme, Mme Burth, tombe dans son escalier. Elle est grièvement brûlée par une lampe à pétrole. — Les anarchistes Julien Béranger et Pierre Devillers sont arrêtés, à la suite des perquisitions faites la veille à leur domicile.

3. — Convocation des électeurs du Canton-Est de Roubaix, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement, en remplacement de Culine. — Notre concitoyen, M. Louis Jourdeuil, chef d'escadron de cavalerie territoriale, est nommé officier de la Légion d'honneur. — Mme Burth meurt des suites de ses brûlures.

4. — Mort subite, à la Mairie, de M. Desgardin, doyen d'âge du Conseil municipal.

5. — Mort, à l'âge de 85 ans, de Mlle Stéphanie Cuvrû, fille de M. Cuvrû de Sarmont. — Le Comité central du Parti ouvrier-socialiste-révolutionnaire provoque, par voie d'affiches, les citoyens Carrette, Lepers, Bailleul et consorts à ne mettre un défi de sa souscription. — Arrivée de Ninoff à Roubaix. Les premières expériences du « liseur de pensées » dans les bureaux du *Journal de Roubaix.* — Des cambrioleurs commettent un vol audacieux chez MM. Dothilleul et Hordoir, rue du Grand-Chemin.

6. — Les funérailles, en l'église du Saint-Sépulcre, de Dame Irma, religieuse de la Sainte-Union. — Fermeture de la crèche de la rue des Viviers. — Une série de vols dans une maison de la rue de la Gare; un homme trouvé dans une armoire : son arrestation et celle de la servante, sa femme et complice.

7. — Obsèques de M. Henri Desgardin, doyen d'âge du Conseil municipal. — Sauvetage émouvant d'un enfant de 10 ans, Jules Ghesquières, tombé sous la glace, dans le canal.

10. — Mort au Dahomey du lieutenant d'infanterie de marine Castelain. — Suicide, rue St-Maurice, de la fille Mélanie Lefort. — Une femme Marie Romans, épouse divorcée de Charles Rouger, tente de se suicider au Crédhet en absorbant un flacon de chloroforme.

11. — Le comité central du Parti ouvrier décide de maintenir pour la 6e fois la candidature Culine.

12. — Arrivée à Roubaix de Mgr Pierre Geraigny, Exarque d'Antioche, évêque de Paneas. — Un affreux accident dans une teinturerie de la rue de l'Epeule, mort de la victime, Louis Albrecht, père de 5 enfants.

14 — Un horrible accident rue de Tourcoing; une jeune domestique, Victorine Pelletier, est brûlée vive, dans la cave, pendant l'absence de ses maîtres.

15. On annonce que M. J. Hazebrouck opposera sa candidature à celle de Culine, pour l'élection au Conseil d'arrondissement. — Le procès intenté par les administrateurs de la « Maison de Peuple », de Lannoy, contre M. Branquart, leur président, vient devant le tribunal de Commerce de Roubaix. — M. Koszul, directeur de l'école Nationale de Musique, est nommé officier de l'instruction publique.

16. — On affiche la profession de foi de M. Jules Hazebrouck, candidat à l'élection au Conseil d'arrondissement. — Procès-verbal est dressé contre le chef de l'*Armée du Salut*, à Croix, pour tapage en réunion.

17. — Des démarches, appuyées par M. le comte de Montalembert, sont faites en vue d'obtenir le retour à Roubaix du corps du lieutenant Castelain, mort au Dahomey. — Nouveaux désordres à l'*Armée du Salut*, à Croix.

18. — Mort de M. Charles Daudet, ancien maire de Roubaix. — *Conférence*, à Wattrelos, du député Chauvin, en faveur de la candidature Culine.

20. — Funérailles de M. Charles Daudet, ancien maire de Roubaix.

21. — Echec de Culine à l'élection du Conseil d'arrondissement. M. Jules Hazebrouck est élu, avec 114 voix de majorité. — Une double manifestation en l'honneur de M. Koszul, directeur de l'Ecole nationale de musique, à Roubaix, à l'occasion de sa nomination au grade d'officier de l'instruction publique. — Un homme est broyé par un train au passage à niveau de Halluin.

23. — Lettre de M. Hazebrouck à ses électeurs. — De graves désordres se produisent dans le tissage de MM. Dubar et Toulemonde. 150 tisserands se mettent en grève.

24. — Une conférence de Paule Minck au Théâtre Deschamps.

25. — Fin de la grève de chez MM. Dubar et Toulemonde.

26. — Un ouvrier belge est trouvé mourant de froid au bord d'un fossé, sur la route de Mont-à-Leux.

27. — M. Henri Briet est nommé suppléant du juge de paix du canton Nord.

28. — Le Conseil de fabrique de la paroisse St-Martin proteste contre la nouvelle comptabilité de fabriques d'église. — Une grande réunion socialiste a lieu à l'Hippodrome, les députés Jaurès, Millerand, Thierry-Cazes, Prudent-Dervillers et Jules Guesde y prennent la parole. Protestations de M. Théodore Vienne, qui est frappé et contraint de venir s'expliquer à la tribune.

29. — La veuve Robert, cabaretière, rue de l'Alma, est arrêtée pour avoir lancé du vitriol sur trois personnes.

Cantons de Tourcoing

Janvier. — 4. — Le prix du gaz est abaissé de 0,20 à 0,15 le mètre cube avec prime pour toute consommation dépassant 15,000 mètres.

Mouveaux. — L'indemnité de 300 francs votée en faveur du vicaire par le Conseil municipal n'est pas acceptée par la Préfecture.

2. — *Mouveaux.* — On retire du canal, près du Pont du Blanc-Seau, le corps de Arthur Putman, âgé de 19 ans, coiffeur, disparu depuis 5 semaines. — *Mercq.* — Le petit Jules Vanmeene, âgé de 5 ans, demeurant dans une maison isolée, met le feu à ses vêtements, pendant que sa mère était allée chercher du lait à la ferme de la Beuvreque. Il succombe dans la journée.

3. — Démission de M. Albert Masurel comme administrateur du Bureau de Bienfaisance.

9. — *Roncq.* — Jules Dhalluin, trieur, qui suivait le soir la voie du chemin de fer pour retourner chez lui, est affreusement mutilé par la locomotive d'un train, un peu au-dessus du passage à niveau du Pied-de-Bœuf.

12. Antonia Deschemacker, âgée de 75 ans, demeurant rue de Renaix, cour Dhalluin, met le feu à ses jupes en se chauffant; elle meurt le lundi suivant.

13. — Tentative d'assassinat, rue de Tournai, de Léopold Parmentier, foudeur en fer, âgé de 32 ans, sur sa femme, Rosalie Désir. Il lui porte quatre coups de couteau et va aussitôt se constituer prisonnier. Les blessures n'étaient pas mortelles.

15. — On retrouve dans le canal le cadavre de Pulchérie Leclercq, âgée de 17 ans; elle relevait d'une longue maladie et c'est dans un accès de fièvre chaude qu'elle avait attenté à ses jours. Elle avait disparu depuis le 2 décembre.

18. *Bondues.* — Une jeune fille de 18 ans du nom de Vanlerberghe, servante chez M. Frelier, se noie accidentellement dans un abreuvoir.

20. — M. Despinoy, conseiller municipal, trouve le soir sur la rive du canal près du château de Lys M. Vandeuvre, un tube en fer rempli de poudre et de mitraille. Descente du Parquet le lendemain.

22. — La citoyenne Paule Minck vient faire une conférence à l'Ancien Petit-Château et n'obtient pas grand succès. — Ouverture de la crèche municipale de la rue des Poutrains. — Mort chez son gendre, le docteur Fichaux, de M. Toffart, ancien secrétaire général de la mairie de Lille. — Protestation publique du clergé de Notre-Dame et des curés du Canton-Nord contre le règlement d'administration publique sur les fabriques.

23. Violente explosion rue de Gand, occasionnée par des gaz accumulés dans un aqueduc.

24. *Linselles* : Mort du doyen des Sapeurs-Pompiers, Florentin Deblock, qui faisait partie du corps depuis 34 ans.

25. — Première réunion convoquée par le Maire dans le but de rechercher les voies et moyens pour célébrer le centenaire de la Bataille de Tourcoing du 18 mai 1794.

27. — Arrestation des époux L..., cabaretiers à Tourcoing, inculpés de recel de laines volées à Roubaix. Le voleur, un magasinier du nom de Lerat, prend la fuite.

30. — Arrestation de Oscar-Jules Delescluse, né à Roubaix, anarchiste et faux monnayeur.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 5 janvier.* — SINGULIÈRE IDÉE. — Un bâcleur, âgé de 24 ans, du nom de Cyrille Haesebart passait en face de l'estaminet Soetens à Tourcoing, quand il lui prit fantaisie de donner un coup de poing dans l'une des vitres de la fenêtre : — le cabaretier sorti aussitôt de chez lui en s'informa dans le voisinage pour savoir quel était l'auteur du bris. Or, dans un cabaret voisin, on avait vu un individu, blessé à la main : c'était vraisemblablement celui que cherchait Soetens.

Haesebart, désigné à la police, fut aussitôt arrêté; il ne chercha pas d'ailleurs à nier. Il est condamné à un mois de prison et cinq francs d'amende pour ivresse.

MENSONGE DE PROFESSION. — Un arrêtait dernièrement à Roncq un jeune homme, portant à la boutonnière la médaille du Tonkin : il avait été vu allant de porte en porte. Quand on le fouilla, il avait en poche une dizaine de francs. Il déclara se nommer Théodore Lepers et demeurer rue d'Alger à Roubaix : il fut condamné quinze jours de prison.

RÉLEVÉE DE SES CENDRES. — Une enquête avait été faite à Halluin contre le fils de Rosalie Cappon, femme Vau *lel : pour savoir ce qui allait advenir du sort de son* enfant, elle était allée consulter une cartomancienne qui lui conseilla *de souffler dans des cendres de bois* pour voir apparaître l'avenir. Malgré le vague de ce moyen, elle était occupée à lire dans ce livre assez ori ginal de la destinée, quand survint le garde Lamblin qui lui demanda précisément un renseignement.

C'est alors que, se relevant, Rosalie Cappon voulut glisser discrètement dans la main de l'agent une pièce de cinquante centimes : Le cadeau avait une éloquence trop lumineuse pour rester inaperçue.

Le garde fit son rapport au commissaire et c'est ainsi que Rosalie Cappon, qui a quarante-neuf ans, encourt une peine de vingt-cinq francs d'amende pour tentative de corruption.

LA FRAUDE. — Polydore Mesdag, 38 ans, tisserand à Roubaix, dix jours; Jules Midelme, 30 ans, relieur à Roubaix, 20 jours; J.-B. Fuigrand, 18 ans, à Bethune, trois jours : tous trois, en outre, à 500 fr. d'amende.

Concerts et Spectacles
Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)
JEUDI 10 JANVIER
10e *REPRÉSENTATION MUNICIPALE SUBVENTIONNÉE*
◆ LE ◆ CID ◆
GRAND OPÉRA EN 4 ACTES. — *Musique de Massenet*
Prix des places ordinaire. — La location est ouverte.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent pas la responsabilité de la rédaction.

Les poteaux des Tramways électriques

Roubaix, le 5 janvier 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

On continue dans notre ville, malgré la protestation de ses habitants, la pose de ces affreux poteaux qui doivent soutenir les fils des cars électriques, alors que la municipalité de Tourcoing, mieux avisée, se refuse de les laisser placer dans cette ville.

Serait-ce que nos édiles, moins soucieux que leurs voisins à conserver un aspect convenable aux rues de notre cité, voudraient lui laisser son renom de pays de Cocagne en y plaçant des mâts de tous côtés.

A un autre point de vue, je serais bien aise de savoir s'il est *permis* à une Compagnie quelconque de déprécier les propriétés en plaçant contre les façades ces horribles poteaux qui en défigurent l'architecture, et offrent aux malfaiteurs un accès facile pour pénétrer aux étages des habitations.

La Compagnie nouvelle des Tramways va contribuer avec la municipalité à ôter toute sécurité aux habitants, l'une en facilitant l'escalade des maisons, l'autre en refusant au commissaire central le secours de nouveaux agents de police qui lui sont demandés et dont la nécessité se fait sentir depuis longtemps.

Comptant, Monsieur le Directeur, sur l'hospitalité de vos colonnes, je vous prie d'agréer, avec mes remerciements, mes saluts empressés. *Un passant.*

Roubaix, le 5 janvier 1895.

Monsieur Alfred Reboux,

J'ai recours à votre obligeance habituelle pour vous soumettre une réclamation au sujet des poteaux que l'on place pour les tramways électriques.

Je m'aperçois aujourd'hui que, juste en face de mon magasin, c'est-à-dire sur l'hôpital, on vient de placer une rosace.

Il serait très désagréable pour moi d'avoir un poteau placé en face de mon étalage ; outre qu'il aurait l'inconvénient de faciliter l'escalade de mon magasin qui n'a pas d'étage, il gênerait l'entrée de ma maison.

Si la Compagnie voulait bien avancer la rosace qui est sur l'hôpital de deux mètres, elle pourrait mettre la rosace sur la maison y attenant qui a deux étages. De cette façon pas de graves inconvénients pour moi ni pour les piétons.

J'aime à croire que la Compagnie, pour deux mètres de différence, mettra la complaisance nécessaire pour obvier à ces inconvénients.

Comptant sur votre obligeance pour bien vouloir faire part de ma juste réclamation auprès de la Compagnie, je vous prie de bien vouloir accepter, avec mes remerciements anticipés, mes salutations distinguées.

J. DELCHAMBRE DUFERMONT

Partisans et adversaires du Terme

Tourcoing, le 5 janvier 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

La polémique engagée depuis quelque temps dans votre estimable journal au sujet du terme m'intéresse vivement et je la suis attentivement.

Des diverses lettres parues dans vos colonnes, ce qui ressort le plus clairement pour un lecteur impartial, c'est que, partisans comme adversaires du terme, tout en se posant en défenseurs de tous, sont guidés, hors et avant tout, par leur intérêt personnel.

Examinons si vous le voulez bien, quels sont les partisans et adversaires du terme, quelles raisons ils invoquent et surtout quelles raisons cachées les font agir.

Parmi les partisans du terme, il y a d'abord l'importateur, le producteur de peigné, qui a trouvé cette année, dans le marché à terme une assurance pour ses achats de brut : il a réussi en vendant dès le début de la campagne, alors que plusieurs de ses concurrents s'obstinaient à tenir leur marchandise. Le terme lui a été utile. *Donc, c'est une bonne chose.*

Il y a ensuite l'industriel, fabricant ou bonnetier qui s'est servi du terme pour assurer ses commissions, mais qui a su s'en servir intelligemment sans rester sur une première position, s'il a acheté trop tôt : qui a su se retourner et attendre, pour se couvrir, les bas prix de ces derniers temps. Le Terme a servi ses intérêts : c'est une chose à laquelle il ne faut pas toucher.

Il y a les maisons de commission, les courtiers assermentés, leurs employés, ils défendent leur position, c'est tout naturel.

Il y a encore les capitalistes à qui les reports ont rapporté de beaux intérêts, les petits négociants en blousses ou déchets, commissionnaires ou employés qui, sur les conseils des personnes plus compétentes en la matière, ont opéré du bon côté, et malgré le mauvais état des affaires sont parvenus quand même à faire une année passable.

Il y a si vous le voulez encore les peigneurs, les directeurs et le personnel des *Magasins Généraux*, les personnes qui touchent par quelque lien que ce soit à la Caisse de Liquidation ou de la Chambre arbitrale, administrateurs, directeurs, employés, experts.

Le terme sert leurs intérêts : n'y touchez pas.

Quels sont maintenant les adversaires du terme ?

C'est d'abord l'importateur, le producteur qui ayant pleine confiance dans des jours meilleurs, se basant sur les effets que devait produire le vote du tarif-bill américain, a acheté à Buenos-Ayres, en Australie, à Londres; qui, au lieu de se servir du terme pour assurer la vente de ses produits, s'en est servi pour aggraver sa situation en achetant des filières. Il s'est trompé, les cours ont fléchi : pas de ventes en assurance, pertes sèches de tous les côtés.

Le terme ne lui a pas réussi, il n'a pas su en user en négociant prudent, il faut supprimer le terme.

Notez qu'il alléguera pour motifs de sa haine contre tout ce qui touche au terme le relèvement du commerce et de l'industrie menacés, ce sont les raisons qu'il donne : ce ne sont pas les vraies.

C'est ensuite l'industriel, fabricant de tissus ou de bonneterie qui, non content d'acheter au terme pour les *besoins de son industrie*, a acheté le double et a acheté trop tôt. Il s'est obstiné à tenir ses filières, il n'a pas su se retourner, ce qui l'a mis en état d'infériorité vis-à-vis de ses concurrents qui avaient agi plus prudemment.

Il en rejette la faute sur le terme.

Il donnera encore comme argument contre le terme que, la cote officielle parvenant jusque dans les plus petits pays, les acheteurs de ses produits sont trop bien renseignés sur leurs cours et qu'il ne peut plus tirer de ce fait prendre un aussi gros bénéfice.

Mais, pourrait-on lui répondre: «votre métier consiste-t-il donc à tromper vos clients et leur faire croire que le peigné coûte 5 fr. alors qu'il ne vaut que 3 fr. 50 ? Il me semble que l'acheteur, tout aussi bien que le vendeur a le droit d'être renseigné sur les cours de la marchandise et que rien ne permet de penser que la publicité du cours du marché du commerce et de l'industrie. Cela ne se fait-il pas pour toutes les autres matières: céréales, sucres, huiles, alcools, etc.?

»Votre argument tombe de lui-même et il ne vous reste à vous aussi, comme motifs d'antipathie au terme, que les déceptions qu'il vous a causées.»

Il y a aussi le négociant ou spéculateur désappointé qui, non content d'opérer pour son compte, a engagé ses amis, même ceux qui se trouvent en dehors du commerce de laines, à accepter quelques filières. *Pourquoi ? Parce* que le peigné est descendu à 4 fr., que jamais on ne l'a *vu aussi bas, que cette situation ne peut pas se prolonger* qu'il y aura sûrement une réaction sous peu. Est-ce le raisonnement *d'un négociant sérieux et ne faut il pas,* au moins, avant de se lancer dans une opération, réfléchir plus mûrement aux causes de succès ou d'insuccès?

Il a eu tort vis-à-vis de lui-même, tort surtout vis à vis de ses amis qu'il a entraînés ; il ne trouve comme excuse que celle-ci : C'est le terme qui est la cause de la baisse. Donc il faut supprimer le terme.

L'adversaire du terme, c'est encore le négociant qui enregistrait autrefois à commission, pour le compte de maisons du dehors, de nombreuses opérations, ce qui était pour lui une source de beaux bénéfices. Mais rien ne dure ici-bas : ces maisons du dehors ont trouvé préférable de s'adresser directement à des courtiers qui ont fait enregistrer ces affaires où bon leur semblait.

Le terme ne lui rapporte plus rien; c'est un courtier qui en est la cause. Il faut supprimer le terme. Il faut supprimer les courtiers.

Les adversaires du terme ce sont enfin les petits négociants soit en blousses soit en déchets ou autres articles se rattachant à la laine qui tous plus ou moins y ont touché sans réfléchir qu'il faut s'occuper de son metier et non de celui de son voisin; ce sont les employés de maisons qui ont suivi, pour une part, leurs patrons, dans des opérations à rebours; ce sont les placiers qui trouvent les affaires difficiles et qui, je le conçois, se trouvant parfois ennuyés vis-à-vis de leurs patrons du peu de résultat de leurs visites et démarches, ne trouvent à donner comme motif : « C'est le terme. »

Le Terme ! Bouc émissaire des imprudences des uns, des légèretés des sottises des autres: voilà ce que l'on en fait.

Il ne faut rien exagérer ; le Terme a ses bons et ses mauvais côtés. Usez-en vous qui, par votre situation de négociants, producteurs ou d'industriels consommateurs, pouvez en tirer parti, mais n'en abusez pas surtout vous qui, par situation, n'avez rien à en faire et ne lui jetez pas la pierre si vous vous êtes laissé entraîner dans des spéculations malheureuses.

Faites comme votre serviteur :

Regardez mais n'y touchez pas.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'excuser la longueur de cette lettre et vous prie d'agréer avec mes *remerciements, mes salutations distinguées.*

Un observateur.

La nouvelle Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing

Tourcoing, le 5 janvier 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix,*

Je prends la liberté de vous adresser ci-contre copie d'une lettre adressée à M. Delacroix, qui lui a été remise en mains propres mercredi dernier à 7 h. 1/2 à l'hôtel du Cygne à Tourcoing. M. Delacroix n'ayant pas cru devoir me répondre, je viens vous demander si vous ne trouveriez pas opportun d'insérer cette lettre de protestation dans votre estimable journal pour edifier le public sur les procédés de la Nouvelle Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués. J. ROUSSEL-JOURDAIN,

28, rue du Sacré-Cœur, Tourcoing.

« Tourcoing, 2 janvier 1895.

» *Monsieur Delacroix Directeur-Général des tramways, Roubaix-Tourcoing.*

« Vous avez dans vos bureaux du boulevard de Strasbourg, 35, à Roubaix, un employé qui me fait l'effet de se moquer du monde avec une désinvolture à nulle autre pareille.

» Veuillez en juger par ce qui suit :

» Je me suis rendu au dit bureau le 23 décembre, vers trois heures, pour prendre un abonnement de trois mois, à partir du 1er courant (de place en place); j'y déposais en même temps ma photographie. « Revenez, me dit votre commis, lundi, vers cinq heures, votre carte d'abonnement sera prête. »

» J'envoie en conséquence mon employé à Roubaix, où il arrive au bureau entre 5 heures et 5 h. 20. — Il sonne : entre la porte entre-bâillée, on lui demande ce qu'il veut : « La carte d'abonnement de M. Roussel. C'est trop tard, répond-on, revenez après-demain mercredi ». Ce jourd'hui mercredi, à 9 h. 1/2, mon employé se trouve de nouveau au bureau, et que lui dit on?... la carte n'est pas faite, revenez samedi prochain!... Je le répète : est-il permis de se moquer du monde de la sorte ? Veuillez remarquer, Monsieur, que de chez moi à vos bureaux, il y a près de 2 kilomètres 1/2 de marche aller et retour!.. En outre, vos abonnements partant du 1er de chaque mois, aurais-je, en admettant que ma carte me soit délivrée samedi, à perdre le bénéfice de mon abonnement pour les cinq premiers jours de ce mois ?..

» J'espère, Monsieur le Directeur, que vous trouverez convenance à me donner un mot de réponse.

» Agréez mes salutations distinguées.

» Signé : JULES ROUSSEL. »

NORD

Armentières. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. Edmond Soots, fondateur et directeur de l'*Echo de la Lys*, décédé à l'âge de 54 ans. Sur la tombe, un discours ému a été prononcé par M. Scohy, président de la société.

PAS-DE-CALAIS

Un drame de la jalousie à Lens. — **Cinq coups de revolver.** — Le sieur Hubert, âgé de 38 ans, chauffeur, demeurant à Roost Warendin (Nord), dont la femme, âgée de 34 ans, a quitté le domicile conjugal pour suivre un jeune homme, Alphonse Fréjus, mineur, demeurant à Lens, a tiré ce matin cinq coups de revolver sur celle-ci et l'a atteinte au cou et dans le dos. L'état de la blessée est désespéré.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du samedi 5 janvier.* — Flore Simonne, Hôtel-Dieu. — Hélène Vansteenkiste, Hôtel-Dieu. — Delmotte, rue du Fort 22. — Alphonse Dorieux, *rue de Lannoy, cour Pavillon 9.* — Louis Gyde, rue de l'Epeule, cour Delfortrie 6. — Maurice Corbeau, rue de la Longue Chemise 33. — Marie Uytterhaegen, rue de la Guinguette cour Denys 1. — Louise Lampe, Grande-Rue 395. — Stéphane Dewaele, boulevard de Metz. — Virginie Delrée, rue des Parvenus 81. — *Mariages.* — Jules Brugron, 25 ans, rattacheur, rue Daubenton 41 et Adèle Ridelle, 22 ans, ourdeuse, rue Turgot 6. — Louis Delrenne, 21 ans, tordeur, rue de la Vigne 9, mal-

Ne demandez chez votre Epicier que du
TAPIOCA RILS
c'est le MEILLEUR
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
Exiger la Marque de Fabrique déposée.
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epiceries et de Comestibles.
Vente en Gros : *262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.*
86724

Vers onze heures, ils aperçurent un rayon de lumière ; peu de temps après, des coups de marteau retentissaient. Aussitôt, le commissaire de police donna un fort coup de pied dans la porte, qui vola en éclats. Suivi de ses deux agents, il pénétra dans la pièce où Masset travaillait. Celui-ci, pris en flagrant délit, laissa tomber du moule une pièce que M. Deroeck saisit. Cette pièce était brûlante, et M. le commissaire de police dut la laisser retomber à terre.

Arrestation de la famille Masset

Masset fut immédiatement saisi et mis dans l'impossibilité de s'enfuir. Une perquisition faite dans la maison a permis de découvrir plusieurs pièces fausses, des moules, ainsi que tous les ustensiles propres à la fabrication de la fausse monnaie.

La fille Degroote et ses sept enfants, dont une fille âgée de 21 ans, ont été provisoirement arrêtés et conduits au commissariat de police.

Après interrogatoire, Masset et la fille Degroote, qui ont fait des aveux complets, ont été maintenus en état d'arrestation.

Descente du Parquet

Le Parquet de Courtrai, représenté par MM. Huyttens de Terbecq, procureur du Roi, Dujardin, juge d'instruction, et son greffier, a fait, samedi matin, une descente à Mouscron.

Les magistrats se sont rendus, à 7 heures, au commissariat de police, où ils ont interrogé toute la famille et plusieurs témoins.

Un mandat d'arrêt a été décerné par M. le procureur du Roi contre Masset et sa complice. D'autres arrestations sont imminentes.

Une importante réunion du Conseil des ministres. — Il y a eu, samedi, deux conseils des ministres : le premier tenu à 11 heures, au ministère de l'intérieur; l'autre, à 2 heures, au Palais, sous la présidence du Roi. Le gouvernement a examiné trois questions de grande importance : l'annexion du Congo, la loi électorale communale et la loi scolaire.

En ce qui concerne le Congo, voici où en sont les choses : quelques jours après la rentrée des Chambres le gouvernement proposera à la Chambre la reprise du Congo par la Belgique. La Belgique deviendrait acquéreur de tout ce que possède l'Etat indépendant, capital évalué à dix millions, le Roi s'engagerait à intervenir chaque année dans les frais du Congo pour la somme de un million.

Le gouvernement s'est prononcé sur le projet de loi électorale communale. Celle-ci divise les électeurs en trois catégories élisant chacune 1/3 des électeurs, catégories déterminées selon le système du vote plural renforcé par quelques conditions de cens.

La loi scolaire est préparée. Elle maintient la situation actuelle au point de vue des subsides que l'Etat accorde aux communes. Elle garantit, en outre, la situation des instituteurs officiels. Mais elle accorde des subsides à toutes les écoles libres, selon un minimum d'élèves à déterminer. Elle met à charge des communes les frais d'intérimaires remplaçant les instituteurs malades, frais que ces derniers, jusqu'à présent, devaient supporter.

Le *Patriote* fait entrevoir toutes les difficultés et les conflits qu'entraînerait la reprise de l'Etat du Congo par la Belgique, et il conclut ainsi :

» Cette reprise, six années avant le terme fixé, serait un coup de théâtre fatal pour ses auteurs. Personne ne peut se faire illusion à cet égard, et le patriotisme de la droite est trop connu pour que le projet actuel ne soit pas un ballon d'essai qui crèvera.»

Le minimum de salaire et les travaux publics. — M. le Gouverneur de la province de Liége vient d'adresser aux administrations communales la circulaire suivante :

« *Dans sa dernière session, le Conseil provincial a pris la résolution suivante ?*

« *Art. 1er.* — La Députation permanente est tenue d'insérer dans les cahiers des charges réglant l'adjudication des travaux à exécuter pour le compte de la Province la clause du minimum de salaire et du maximum d'heures de travail.

» **Art. 2.** — **Le taux du salaire** sera établi par la Députation sur avis des Conseils de l'industrie et du travail, dans les régions où ces Conseils sont institués et pour les industries représentées au sein de ces conseils, et dans les régions où ils n'existent pas, sur avis de tous corps constitués à même de lui donner des renseignements.

» Le maximum de durée du travail sera de dix heures par jour.

» **Art. 3.** — La Députation permanente est armée de tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la stricte exécution de ces clauses, soit par l'insertion de pénalités dans les cahiers des charges, soit par un contrôle spécial.

» **Art. 4.** —